

Contribution de l'ADTC - Se déplacer autrement - à la concertation sur le déplacement de la halte ferroviaire voyageurs de Pont-de-Claix

Le projet prévoit le déplacement de la halte de Pont-de-Claix, 1,2 Km plus au Nord de la halte actuelle à hauteur du pôle d'échanges de Pont-de-Claix, l'Etoile.

L'ADTC soutient ce projet indispensable au développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (desserte ferroviaire du Sud Grenoblois, correspondances facilitées avec d'autres modes de transports : le Tram A, les lignes Chrono C2, Proximo 25 et Transisère Express 3, la présence d'un parking relais, d'un parking vélos et d'une ChronoVélo)

La Halte ferroviaire

Le projet prévoit la création d'un quai positionnée au « Sud-Ouest » du passage à niveau, le long du parking relais. Long de 150 mètres, il peut accueillir sans difficultés deux rames d'Autorail Grande Capacité (140m).

L'ensemble des équipements de la halte ferroviaire ont bien été identifiés. L'ADTC demande à ce qu'un valideur TAG soit également installé à côté du composteur/valideur SNCF.

L'ADTC regrette la présence d'un seul accès au quai et demande la réalisation d'un second accès au quai, depuis la partie Sud du Parking Relais (accompagné d'un écran des prochains départs, de valideurs TAG et SNCF).

Les impacts sur les passages à niveaux voisins

L'ADTC émet un point de vigilance sur les impacts des arrêts voyageurs en gare notamment sur le passage à niveau n°5 (avenue Auguste Ferrier à Echirolles, concerné par la ligne Proximo 16).

De plus, il est annoncé dans le dossier de concertation qu'une définition pour la sécurisation des passages à niveau de l'avenue Auguste Ferrier (PN5) et de la rue Lavoisier (PN7) et de leur planning de mises en œuvre, sont en cours de définition. L'ADTC demande des précisions sur ces travaux, et leurs impacts sur les traversées des transports en commun, piétonnes et cycles, regrettant une nouvelle fois, le choix d'une réduction de la largeur de la chaussée au niveau du PN6 (pour empêcher les piétons d'utiliser les pistes cyclables pour traverser le passage à niveau) mettant les cyclistes en insécurité car obligés de circuler avec les véhicules motorisés.